Nations Unies S/PV.4144



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4144e séance

Mercredi 17 mai 2000, à 23 h 45
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Mohammad Kamal
	Mali	M. Keita
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

00-43688 (F)

La séance est ouverte à 23 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Le Président (parle en chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2000/440, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré par le Bangladesh, le Canada, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2000/430, lettre datée du 15 mai 2000 émanant de l'Éthiopie, transmettant une lettre datée du même jour émanant du Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie; S/2000/435, lettre datée du 15 mai 2000 émanant de l'Éthiopie, transmettant le texte du communiqué de la soixante-quatrième session de l'Organe central de l'Organisation de l'unité africaine; et S/2000/437, lettre datée du 12 mai 2000 émanant du Portugal, transmettant la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/440) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (parle en chinois) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1298 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 23 h 45.